

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA PRESELECTION DES CANDIDATS COMMISSAIRES DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION

Conformément à la loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation, son Excellence Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Son Excellence Honorable Président du Sénat, ont procédé à la nomination de la Commission paritaire ad hoc chargée de la présélection des Candidats membres de la Commission Vérité et Réconciliation par instruction n° 130/PAN/11/ET n°SNB/CP/0011 du 12/08/2014.

Il s'agit des honorables :

- Honorable Député Melchior Nankwahomba, Président ;
- Honorable Député Marcelline Bararufise, Vice Président,
- Honorable Sénatrice Fidès Sinankwa, Secrétaire,
- Honorable Député Norbert Ndiokubwayo, Membre,
- Honorable Député Odette Habonimana, Membre,
- Honorable Député André Ndayizamba, Membre,
- Honorable Sénateur Vital Bambanze, Membre,
- Honorable Sénateur Jérémie Kekenwa, Membre,
- Honorable Sénateur Innocent Nkurunziza, Membre,
- Honorable Sénatrice Véronique Nizigama, Membre.

Il ressort de cette Commission mixte paritaire que les différents groupes parlementaires sont représentés.

En date du 23/10/2014, Son Excellence Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Son Excellence Honorable Président du Sénat ont procédé au lancement des activités de ladite Commission.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a pris la parole le premier et a expliqué le cahier de charge et les missions dévolues à la Commission telles que décrites dans la loi portant création de la CVR au Burundi.

MB 

